

Arras, le 6 février 2018

598 migrants de Calais mis à l'abri dans les centres d'hébergement

598 migrants ont été mis à l'abri depuis Calais au sein des Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES) de la région Hauts-de-France, et notamment dans les trois CAES du département du Pas-de-Calais (Abbaye de Belval – Troisvaux, Croisilles et Nédonchel) depuis le 8 août 2017.

Tous les migrants qui le souhaitent peuvent être mis à l'abri, sans condition, avec un accueil digne au sein des CAES de la région Hauts-de-France. Outre un accueil digne, ces centres permettent un examen accéléré des situations administratives, notamment au titre de la demande d'asile et de séjour. Des départs de Calais sont organisés tous les jours.

- 63 dossiers de retour volontaire ont été instruits par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), (23 migrants ont d'ores et déjà quitté le territoire national, 34 sont en attente d'un vol et 6 dossiers sont en cours de procédure).

- France Terre d'Asile (FTDA) organise chaque jour des maraudes afin de repérer et de proposer systématiquement une mise à l'abri des mineurs isolés étrangers au titre de la protection de l'enfance. Depuis le début de l'année, 107 personnes se déclarant mineures ont été mises à l'abri.